

RAPPORTEUR : François LE GALL, Vice-Président

TITRE : Canaux du Calaisis – Entretien - Partenariat 2017

Mesdames, Messieurs,

Le SyMPaC est depuis 2007 le maître d'ouvrage référent pour le portage financier de l'entretien des canaux du Calaisis avec pour opérateur l'Association des Pêcheurs du Calaisis.

Afin d'assurer la poursuite de l'entretien des surfaces d'eau au travers d'une action menée par l'Association des Pêcheurs du Calaisis, le syndicat peut à nouveau compter sur une aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un conventionnement proposé par cette agence sur 3 années (2017, 2018 & 2019).

Pour ce faire, il appartient au SyMPaC, d'une part, d'adresser à l'Agence de l'Eau un dossier réglementaire de demande de subvention, et, d'autre part, de formaliser avec VNF une convention d'habilitation à intervenir sur ses canaux.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les intentions suivantes :

- valider le partenariat proposé par l'Agence de l'Eau ;
- valider le plan de financement prévisionnel ci-joint qui fixe pour 2017 la répartition des contributions entre les divers acteurs ;
- autoriser le Président à :
 - solliciter les financements des partenaires et notamment l'Agence de l'Eau ;
 - signer toutes les conventions et pièces nécessaires pour formaliser les habilitations et partenariats avec chacun des acteurs concernés ;
 - verser la subvention à l'Association des Pêcheurs du Calaisis sous réserve des conditions exposées dans la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

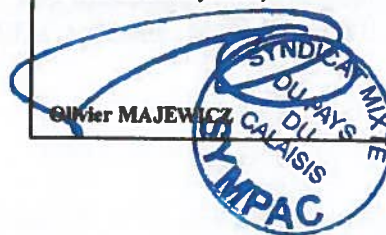
Le Président,



Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 9 mai 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 9 mai 2017

Le Président du SyMPaC,





COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2017

Le vingt-huit avril de l'an deux mille dix-sept le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ.

Etaient présents :

Mmes Véronique DUMONT-DESEIGNE, Michèle DUCLOY, MM. Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Gérard GREMAT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST, Bernard RIVENET, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr GREMAT), Malika BOUAZZI (pouvoir Mme DUCLOY), Jacqueline DEWET, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LELIEVRE), Gérard CLAIS (pouvoir Mr MIGNONET), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mme DUMONT DESEIGNE) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Yves ENGRAND (pouvoir M. MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Jean-Luc MAROT (pouvoir Mr LE GALL), Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Etaient absents :

M. Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, M. Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).